



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONSTRUCTION DU PARLEMENT CANTONAL

Les Autorités vaudoises présentent l'évolution du projet

Une couverture en tuiles de terre cuite, quatre pans symétriques et un volume réduit de 30% par rapport au dessin initial. Tel est le nouveau toit du Parlement vaudois, présenté aujourd'hui par Pascal Broulis, chef du DFIRE et des constructions publiques, Philippe Martinet, président du Grand Conseil, et Marc Collomb, architecte mandataire. Cette évolution du projet répond aux principales critiques du référendum « Non au toit ! ». Le Grand Conseil en a été saisi et devra se déterminer sur la procédure à adopter.

Le 4 septembre 2012, le Conseil d'Etat, d'entente avec le bureau du Grand Conseil, avait annoncé son intention de faire évoluer le projet approuvé le 12 juin 2012 par le Grand Conseil par 115 oui, 3 non et 8 abstentions et combattu par un référendum ayant réuni 16'300 signatures valables. Il avait alors constaté que la nécessité de rendre au Parlement un siège moderne, digne de son rôle et valorisant son site historique de réunion - ruiné par le feu le 13 mai 2002 - n'était pas contestée. En revanche, le toit de la future construction, gris en inox étamé, imposant et irrégulier, était mal accepté dans le cadre historique de la Cité.

Les plans présentés hier traduisent la volonté de mieux s'intégrer au site. Ils prévoient l'abandon du captage solaire passif qui exigeait un revêtement métallique. Ce renoncement permet le passage à la tuile et - grâce à l'excellente isolation du bâtiment - induira peu de frais de chauffage supplémentaires (env. 5000 francs par an). Quant aux locaux techniques, ils sont déplacés du toit au sous-sol du vestibule de l'ancienne Salle Perregaux, ce qui permet de réduire de près d'un tiers le volume de ce toit. Les autres caractéristiques du projet, notamment son hémicycle moderne et fonctionnel naturellement éclairé et ventilé, ne changent pas.

Les Autorités vaudoises ont initié cette évolution dans le souci de permettre une reconstruction rapide du parlement, tirant parti des quelque 4 millions de francs déjà investis en études et démarches préliminaires. Par rapport au crédit de construction de

15,570 mio, adopté le 12 juin 2012 par le Grand Conseil, les modifications impliquent un surcoût de 1,498 mio.

Le Grand Conseil est désormais saisi du projet modifié et d'une alternative entre deux procédures. La première passe par le maintien du vote sur le référendum « Non au toit ! », fixé au 3 mars 2013. Dans ce cas, le projet modifié sera détaillé dans la brochure officielle remise aux citoyens. Ceux-ci sauront que le crédit sur lequel ils devront se prononcer financera les nouveaux plans. La question du surcoût sera réglée par un crédit additionnel entièrement compensé. La seconde procédure possible suppose l'abrogation par le Grand Conseil de son décret du 12 juin 2012 et l'adoption d'un nouveau décret portant sur le projet modifié. Un tel choix annulerait alors la votation du 3 mars 2013 et ouvrirait un nouveau droit de référendum, ce qui pourrait prêter à contestation d'un point de vue juridique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2012

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01. Philippe Martinet, président du Grand Conseil, 079 368 10 41, Marc Collomb, Atelier Cube 079 210 58 06

[Tiré_à_part-3_images.pdf](#)

[1 Image-Vu du Valentin - projet contesté](#)

[Parlement_dossier de presse-13 11 2012](#)

[2 Image-Vu du Valentin - projet modifié](#)

[3 Image-Vu du Valentin - avec gabarit](#)

[4 Image-Vu de l'esplanade - projet contesté](#)

[5 Image-Vu de l'esplanade - projet modifié](#)

[6 Image-Vu de l'esplanade - avec gabarit](#)

[7 Image-Vu de la tour Bel-Air](#)

[8 Image-Vu du restaurant Manor](#)

[9 Image-Vu de la Riponne](#)

[10 Image-Vu de l'intérieur](#)